

## COMPTE RENDU

### Séance du mercredi 28 juillet 2021

#### Étaient présent.e.s

|                           |                 |
|---------------------------|-----------------|
| Chantal JOUANNO           | Présidente      |
| Ilaria CASILLO            | Vice-présidente |
| Floran AUGAGNEUR          | Vice-président  |
| Anne BERRIAT              |                 |
| Jean-Louis BEAUD DE BRIVE |                 |
| Jean-Pierre BOMPARD       |                 |
| Cécile GALLIEN            |                 |
| François GILLARD          |                 |
| Thierry LATASTE           |                 |
| Constance MARECHAL-DEREU  |                 |
| Marie-Françoise SEVRAIN   |                 |
| Ginette VASTEL            |                 |

#### Pouvoirs

Pascal CLOUAIRE  
Mireille HEERS  
Kristina PLUCHET  
Caroline WERKOFF

#### Salarié.e.s de la CNDP

Patrick DERONZIER, directeur  
Sylvie BLUMENKRANTZ, assistante de la Présidente  
Salima IDRISSE, chargée de mission  
Laurine JOUHANNEAU, stagiaire  
Juliette ROHDE, chargée de mission  
Daniel ROUSSEAUX, chargé de mission  
Marie-Liane SCHÜTZLER, chargée de mission

En raison du contexte sanitaire, la séance se tient en visioconférence.

La Présidente Chantal JOUANNO ouvre la séance de la Commission nationale à 09h00 après s'être assurée que le quorum est atteint.

## NOUVELLES SOLLICITATIONS

---

### I. NOUVELLES SAISINES (L121-8, L121-12 CE)

- **Projet d'évolution de l'unité de valorisation énergétique de Toulouse-Mirail (Syndicat mixte DECOSET)**

#### Personnes présentes :

- Responsable du projet :
  - o Syndicat Mixte DECOSET :
    - Vincent Terrail-Novès, président

- Laurent Guyon, directeur général des services
- Bernard Mellac, directeur technique
- Axel Dufeu, chef de service Incinération-Energie
- Adrien Vitrac, chargé de communication
- Laure Roset, chargée de mission énergie

Le 15 juillet 2021, le syndicat mixte DECOSET a saisi la CNDP du projet d'évolution de l'usine de valorisation énergétique de Toulouse-Mirail. DECOSET présente le contexte territorial et les caractéristiques techniques du projet.

Il présente les différentes options envisagées pour l'évolution de l'unité de valorisation énergétique ainsi que leurs enjeux respectifs. Les impacts environnementaux de l'ensemble des options ne sont pas explicités lors de la présentation, mais sont discutés lors des échanges avec les Commissaires.

DECOSET présente ensuite ses attentes vis-à-vis de la participation du public.

Les échanges avec les Commissaires et les équipes du responsable du projet ont porté sur :

- Le périmètre des sujets soumis à la participation, notamment l'éventuelle relocalisation de l'unité de valorisation énergétique
- Les enjeux relatifs à l'opportunité du projet

Compte-tenu de ces éléments, et après délibération à huis clos, la Commission nationale décide qu'il y a lieu d'organiser une concertation préalable dont elle définira le périmètre, les modalités et le calendrier. Elle désigne Isabelle BARTHE et Renault DUPUY garante et garant de la concertation préalable.

## II. DEMANDES D'EXPERTISE ET D'APPUI METHODOLOGIQUE (L.121-1 CE)

- **Développement d'un nouveau dispositif de participation citoyenne sur la lutte contre la précarité alimentaire (Conseil National de l'Alimentation)**

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Ilaria CASILLO et Loïc BLONDIAUX garante et garant de cette mission d'expertise et d'appui méthodologique.

## III. DEMANDES DE DESIGNATION DE GARANT.E.S (L.121-17, L.123-19 CE)

- **Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur la commune de Vannes (APIJ)**

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Marie GUICHAOUA garante de la concertation préalable sur le projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur la commune de VANNES.

- **Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur la commune de Crisenoy (APIJ)**

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Jean-Luc RENAUD garant de la concertation préalable sur le projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur la commune de Crisenoy.

- **Plan d'actions nitrates de la région Auvergne Rhône-Alpes (Préfecture ARA)**

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Sylvie DENIS-DINTILHAC garante de la concertation préalable sur le projet d'élaboration du 7<sup>ème</sup> programme d'action régional Nitrates de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

- **Projet d'aménagement du complexe de Bellevue sur le périphérique de Nantes (DREAL Pays de la Loire)**

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Alain RADUREAU garant de la concertation préalable sur le projet d'aménagement du complexe de Bellevue sur la RN 844 périphérique de Nantes.

## PROCÉDURES EN COURS

---

### I. CONCERTATIONS PREALABLES

- **Extension du réseau de tramway du Havre (Havre Seine Métropole)**

Personnes présentes :

- Responsable du projet, (maître d'ouvrage, « MO ») :
  - o Le Havre Seine Métropole :
    - Claude LE CORRE, directrice générale adjointe, chargée du projet Tramway, Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole
    - Léo PILLET, AMO
- CNDP : Bruno BOUSSION et Dominique PACORY, garants

Le 13 avril 2021, La Commission nationale a décidé d'une concertation préalable sous l'égide de deux garants, Bruno BOUSSION et Dominique PACORY.

Le responsable du projet présente le sommaire du dossier de concertation, les modalités d'information et de mobilisation envisagées ainsi que les modalités de concertation : périmètre, calendrier, dispositifs et contenus.

Concernant la stratégie d'information et de mobilisation, le responsable du projet prévoit, en plus du dossier de concertation et de l'avis réglementaire :

- Un plan d'information dans l'espace public, les transports en commun et les lieux du quotidien
- Une plateforme dédiée à la concertation
- Des relais de communication institutionnels et associatifs

Concernant la stratégie de participation, il prévoit :

- 7 stands mobiles
- 3 réunions publiques
- 4 ateliers thématiques
- 5 permanences
- 3 marches exploratoires
- Une conférence-débat à l'Université du Havre
- 2 rencontres spécifiques
- Cahiers d'acteurs
- 12 registres papiers et une plateforme numérique

Les échanges entre Commissaires et le responsable de projet ont porté sur :

- La présentation de « l'option zéro » c'est-à-dire les conséquences d'une éventuelle non-réalisation du projet dans la mesure où le dossier ne présente que les désavantages de cette solution
- Les attentes de la concertation préalable de la part de la maîtrise d'ouvrage
- L'identification par le responsable du projet de la cartographie des oppositions et la place donnée aux opposant.e.s dans le dispositif participatif.

Le responsable du projet quitte la réunion.



Les échanges entre Commissaires et garants ont porté sur :

- La faible description des enjeux environnementaux dans le dossier,
- Les dispositifs participatifs spécifiques aux populations les plus éloignées dans les communes qui ne seront plus desservies par le train,
- La place des opposant.e.s dans le dispositif participatif.

Compte-tenu de ces éléments, et après délibération à huis clos, la Commission nationale décide que le dossier de concertation est suffisamment complet et approuve les modalités en les complétant d'un atelier thématique supplémentaire, le périmètre et le calendrier de cette concertation.

La concertation préalable se déroulera du 22 septembre au 16 novembre 2021. L'ensemble des modalités de participation seront à consulter sur le site de la concertation.

- **Paris Santé Campus (MESRI)**

Personnes présentes :

- Responsable du projet, (maître d'ouvrage, « MO ») :
  - Paris Santé Campus :
    - Virginie RAULT, Directrice Immobilier et Juridique
    - Pr. Antoine TESNIERE, Directeur
  - MESRI :
    - Claire GIRY, Directrice Générale de la Recherche et de l'Innovation
    - Vincent MOTYKA, Chef du service de la Performance, du Financement et de la Contractualisation avec les organismes de recherche de la direction générale de la recherche et de l'innovation
  - EPAURIF :
    - Carine BERNEDE, Directrice du Développement et de l'Immobilier
    - Margo LONGE, Directrice des projets
  - PARIMAGE :
    - Aurélie PICQUE, Consultante
    - Naïs CIPRA, Consultante
- CNDP : Anne BERRIAT, Nathalie DURAND et Brigitte FARGEVIEILLE, garantes

Le 14 janvier 2021, La Commission nationale a décidé d'une concertation préalable sur le projet de campus d'innovation en santé numérique sous l'égide de trois garantes Anne BERRIAT, Nathalie DURAND et Brigitte FARGEVIEILLE.

Lors de la séance, le responsable du projet présente le sommaire du dossier de concertation, les modalités d'information et de mobilisation envisagées ainsi que les modalités de concertation : périmètre, calendrier, dispositifs et contenus.

Concernant la stratégie d'information et de mobilisation, le responsable du projet prévoit, en plus du dossier de concertation et de l'avis réglementaire :

- Un dépliant d'information synthétique
- Des affiches de communication
- Un site internet
- Un kit de communication
- Une exposition itinérante
- Des communiqués de presse

Concernant la stratégie de participation, il prévoit :

- 2 réunions publiques
- 2 cafés scientifiques
- 2 webinaires thématiques
- 3 rencontres de proximité
- 2 ateliers urbains

- 1 débat radio
- 1 visite de terrain
- Participation numérique (plateforme et cahiers d'acteurs)

Les échanges entre Commissaires et le responsable du projet et ses partenaires ont porté sur :

- Le périmètre géographique de la concertation et son ouverture aux salarié.e.s et agent.e.s des établissements concernés,
- Le périmètre thématique de la concertation qui doit permettre de débattre du projet immobilier mais aussi de l'opportunité du projet scientifique,
- Les modalités d'information et de participation proposées aux personnels militaires

Le responsable du projet et ses partenaires quittent la réunion.

Les échanges entre Commissaires et garants ont porté sur :

- Les enseignements de l'étude de contexte
- Le périmètre de la concertation qui doit permettre de débattre du projet scientifique comme du projet urbain, dont la dimension est nationale et internationale,
- Les modalités de participation sur les enjeux éthiques de la santé numérique

Compte-tenu de ces éléments, et après délibération à huis clos, la Commission nationale décide que le dossier de concertation doit être complété par un glossaire ainsi que par des précisions sur les alternatives et options soumises à la concertation, au regard des thématiques des rencontres envisagées. Elle décide également que les modalités de concertation doivent être complétées : le périmètre doit être élargi, le plan de communication doit être précisé et adapté au périmètre, le sujet du site préfigurateur devra être évoqué lors de la concertation, le maître d'ouvrage devra préciser les thèmes des différentes rencontres et mobiliser les acteurs et publics concernés.

La concertation préalable se déroulera du 20 septembre au 13 novembre 2021. L'ensemble des modalités de participation seront à consulter sur le site de la concertation.

## II. DEBATS PUBLICS

### • **Projet de Nouvelle Entrée Ouest de St-Denis de la Réunion (NEO)**

Personnes présentes :

- Responsable du projet, (maître d'ouvrage, « MO ») :
  - o Elu.e.s :
    - Ericka BAREIGTS, Maire de Saint-Denis de la Réunion
    - Patrice BOULEVARD, 9<sup>ème</sup> vice-président délégué aux mobilités durables, Région Réunion
    - Jacques LOWINSKY, 1<sup>er</sup> vice-président, CINOR, 11<sup>ème</sup> adjoint, aménagement et patrimoine, Mairie de Saint-Denis
    - Jean-Pierre MARCHAU, 7<sup>ème</sup> vice-président CINOR, 3<sup>ème</sup> adjoint, énergies durables transports et mobilités durables, Mairie de Saint-Denis
  - o Région Réunion/DEGC
    - Arnaud CLAUDE, Directeur
    - Claudine DUPUY, Directrice générale des Services
    - Thomas KAVAJ, Chef de service ETN Nord
    - Nicolas MORBE, Directeur général adjoint des routes et des transports
  - o CINOR
    - Olivier COLIN, Directeur Mobilités et projets de transports
  - o Ville de Saint-Denis
    - Xavier ROSSIGNOL, Chef de projet NEO
- Commission particulière du débat public (CPDP, équipe responsable du débat) : Floran AUGAGNEUR, Renée AUPETIT, Laurent BOUVIER, Dominique de LAUZIERES, Laetitia FOLIO et Daniel GUERIN



La Commission nationale a décidé d'un débat public animé par une équipe présidée par Florian AUGAGNEUR. Le débat public a eu lieu du 15 septembre au 31 décembre 2020. Le compte rendu du débat public et le bilan de la Présidente de la CNDP ont été publiés fin mars 2021. Les responsables du projet ont présenté les enseignements qu'ils tirent du débat public et leurs réponses aux recommandations de la Commission particulière. Le Président du débat public, vice-président de la CNDP, rappelle que les échéances électorales ont retardé la présentation par les responsables du projet des enseignements qu'ils tirent du débat public. Il rappelle que la mobilisation a été forte pendant ce débat public qui a permis de toucher un public diversifié, notamment un public jeune. Il rappelle l'importance d'organiser une réunion de présentation au public des enseignements et des engagements des responsables du projet suite au débat public, réunion dite de « reddition des comptes ».

Les responsables du projet NEO constatent que le débat public a permis d'étudier les différentes alternatives et de privilégier un tracé. Ils s'engagent à suivre la recommandation de la commission particulière d'organiser des Etats généraux de la mobilité.

Les échanges entre les Commissaires et les responsables du projet ont porté sur :

- Le calendrier et les modalités d'organisation des Etats généraux de la mobilité
- Les enseignements en terme de méthodes participatives de ce débat public

Les responsables du projet quittent la séance. Les échanges se poursuivent entre l'équipe du débat et les Commissaires. Ces échanges permettent de finaliser l'avis de la CNDP sur la réponse des responsables du projet NEO.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Laurent BOUVIER et Dany GICQUIAUD garant et garante chargé.e.s de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur ce projet.

- **Projet « HORIZEO » de plateforme dite « bas carbone » comprenant un parc photovoltaïque (ENGIE Grenn, TE et Ville de Saucats)**

#### Personnes présentes :

- Responsable du projet, (maître d'ouvrage, « MO ») :
  - ENGIE:
    - Bruno HERNANDEZ, Directeur de projet, ENGIE
    - Mathieu le GRELLE, Directeur du développement du projet, ENGIE
  - NEOEN :
    - Guillaume DECAEN, Directeur du développement France
    - Lionel DEBRIL, Chef de projet
  - Mairie de Saucats :
    - Christian FAURE, adjoint au Maire de Saucats en charge des finances
  - RTE
    - David SERVANT, responsable de projet
    - Maud HARRIBEY, responsable concertation et communication du projet pour ENGIE et NEOEN
- Commission particulière du débat public (CPDP, équipe responsable du débat) : Jacques ARCHIMBAUD, Philippe BERTRAN, Sophie CHAUMETTE, Clément CUNIN, François GILLARD, Lola LAZARO, Myriam MERAD et Dominique SIMON

Le 2 décembre 2020, La Commission nationale a décidé d'un débat public sous l'égide d'une équipe dédiée à l'animation de ce débat dite Commission particulière du débat public.

Les responsables du projet présentent le calendrier et les modalités du projet. Il présente rapidement les conséquences d'un abandon du projet ainsi que les alternatives envisagées.

Les échanges entre Commissaires et les responsables du projet ont porté sur :

- Le contenu du dossier d'information, en particulier les enjeux environnementaux et la présentation des mesures possibles pour « Eviter, réduire et compenser » (ERC) les impacts environnementaux du projet,
- L'intégration dans le périmètre du débat public du raccordement au réseau électrique,

Les responsables du projet quittent la séance. Les échanges se poursuivent entre Commissaires et équipe du débat.

L'équipe responsable du débat présente les principaux résultats de son étude de contexte et les modalités de préparation de ce débat public. Elle propose des modalités et un calendrier du débat. Les modalités principales se composent entre autres :

- 6 réunions publiques accessibles en visio-conférence
- 4 ateliers numériques de controverses thématiques
- 5 ateliers consacrés aux scénarios et alternatives
- 3 ateliers de restitution des études environnementales

Chacune de ces modalités se déclinent en rencontres et outils participatifs plus précis pour lesquels la CPDP s'appuie sur des acteurs locaux et relais.

Le débat public, d'une durée de quatre mois, se déroulera du 9 septembre 2021 au 9 janvier 2022.

Les échanges entre Commissaires et équipe du débat ont porté sur :

- L'opportunité d'un débat public national sur les projets dits « industriels » d'énergies renouvelables,
- L'implication de l'Etat dans le débat public dans la mesure où de nombreuses décisions sont de sa responsabilité,
- Les outils participatifs innovants développés dans le cadre de ce débat public.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale considère que le dossier de la maîtrise d'ouvrage est suffisamment complet pour engager le débat public sur le projet de plateforme énergétique bas carbone sur la commune de Saucats et sur la mise en compatibilité du PLU de Saucats, dans le cadre d'une déclaration de projet emportant sa mise en compatibilité.

La Commission valide les modalités du débat public en les complétant de deux ateliers thématiques supplémentaires relatifs respectivement aux impacts environnementaux du projet et à ses impacts économiques et sociaux.

- **Projet de parc éolien au large de l'île d'Oléron**

Personnes présentes :

- Commission particulière du débat public (CPDP, équipe responsable du débat) : Francis BEAUCIRE, Louise-Marie CABAL, Denis CUVILLIER, Anaïs LEFRANC MORIN, Carole MAVEYRAUD et Luc PICOT

Le 3 juillet 2020, La Commission nationale a décidé d'un débat public sous l'égide d'une équipe dédiée à l'animation de ce débat dite Commission particulière du débat public. Le dossier du maître d'ouvrage étant encore incomplet, notamment au regard des enjeux environnementaux, il sera soumis à l'approbation de la Commission nationale ultérieurement.



L'équipe responsable du débat présente les principaux résultats de son étude de contexte et les modalités de préparation de ce débat public. Elle propose des modalités et un calendrier du débat. Les modalités principales se composent notamment :

- D'une maison du débat itinérante
- De 4 grands événements
- D'ateliers ciblés vers les jeunes
- De débats en radios locales
- De débats interactifs (en ligne)
- De réunions thématiques

Chacune de ces modalités se déclinent en rencontres et outils participatifs plus précis pour lesquels la CPDP s'appuie sur des acteurs locaux et relais.

Les échanges entre Commissaires et garants ont porté sur :

- La qualité et la diversité des outils et méthodes participatives proposées,
- Les modalités d'intégration dans le débat public des oppositions les plus radicales au projet,
- La nécessité d'élargir le périmètre géographique du débat comme proposé par l'équipe du débat.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale valide les modalités du débat public et son calendrier.

Le débat public, d'une durée de quatre mois, se déroulera du 30 septembre 2021 au 30 janvier 2022.

### III. PARTICIPATION DU PUBLIC JUSQU'À L'OUVERTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

- **Projet « Gigafactory » d'usines de batteries électriques à Douvrin (ACC) – Reddition des comptes**

Personnes présentes :

- Responsable du projet, (maître d'ouvrage, « MO ») :
  - ACC :
    - Yann VINCENT, Directeur général
    - Matthieu HUBERT, Secrétaire général
    - Agnes HUGUET, Responsable RSE
- CNDP : Etienne BALLAN et Anne GIRAULT, garant et garante

Le 4 novembre 2020, La Commission nationale a décidé d'une concertation préalable sur le projet « Gigafactory » de construction d'un site de production de batterie à Douvrin sous l'égide de deux garants Etienne BALLAN et Anne GIRAULT.

La concertation préalable sur ce projet s'est achevée le 23 avril 2021. Les garant.e.s ont publié leur bilan un mois plus tard. Les responsables du projet ont rendu publics les enseignements qu'ils tiraient de la concertation le 24 juin 2021, en réponse au bilan des garant.e.s. L'ensemble de ces documents est publié sur les sites internet des responsables du projet et de la CNDP.

En séance, le responsable du projet présente les enseignements de la concertation ainsi que les réponses aux recommandations des garant.e.s. Il résume ses engagements suite à cette concertation. Il souligne que la concertation lui a permis de mieux définir les conditions de l'insertion locale de leur projet.

Les garant.e.s soulignent la qualité de l'engagement du responsable du projet dans cette démarche participative. Ils donnent leur avis sur la qualité de cette réponse du responsable du projet et posent des questions complémentaires. Ils considèrent que les réponses sont complètes et argumentées au



regard des questions du public et des recommandations formulées. La maîtrise d'ouvrage comme les garant.e.s s'accordent à considérer positivement cette concertation.

Les échanges entre Commissaires et le responsable du projet ont porté sur :

- Les modalités d'information et de participation du public qui devront être mises en place dans le cadre de la concertation continue, spécifiquement sur les risques industriels,
- Les questionnements relatifs à la politique industrielle de mobilité électrique.

Le responsable du projet quitte la réunion. Les échanges se poursuivent entre les garant.e.s et les Commissaires.

Les échanges entre les Commissaires et garant.e.s ont porté sur :

- Le contenu de l'avis de la CNDP sur les enseignements tirés par le responsable de projet suite à la concertation et les engagements pris,
- Les modalités et le périmètre de la concertation continue,
- Les enseignements de cette concertation et l'exemple qu'elle peut constituer pour d'autres responsables industriels.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale acte le bilan des garant.e.s et la réponse du responsable du projet. Elle désigne Anne GIRAULT et Etienne BALLAN garante et garant de la bonne information et participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet. Afin de guider l'engagement de cette nouvelle phase de participation, elle formule un avis globalement positif de la réponse du responsable du projet.



Chantal JOUANNO

Acronymes utilisés :

AMO : Assistance à Maîtrise d'ouvrage

ANDRA : Agence Nationale pour la gestion des Déchets Radioactifs

ANSM : Agence Nationale de Sécurité du Médicament

APIJ : Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice

CIGEO : Centre de stockage géologique en couche profonde des déchets radioactifs

DGEC : Direction Générale de l'Energie et du Climat

EPAURIF : Etablissement public d'aménagement universitaire de la Région Ile-de-France

Inserm : l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm)

ITE : Installations Terminales Embranchées

MESRI : Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, responsable du projet

PN : passages à niveaux

RTE – Réseau Transport d'Electricité